



Accompagnement à la scolarité, égalité des chances et TIC

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le présent dossier de candidature comporte les rubriques suivantes :

- Texte de l'avis d'appel à propositions
- Dossier technique de l'appel à propositions
- Éléments constitutifs du dossier de candidature
- Modalités de sélection des candidatures
- Coordonnées du contact au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Accompagnement à la scolarité, égalité des chances et TIC

AVIS D'APPEL A PROPOSITIONS



Renforcer l'égalité des chances en soutenant les initiatives et les projets pour la mise en œuvre de services d'accompagnement à la scolarité utilisant les TIC

Le séminaire national « Accompagnement à la scolarité, égalité des chances et TIC » qui s'est déroulé à Amiens les 28 et 29 novembre 2005 a été l'occasion de présentations d'expériences variées et de riches échanges de points de vue qui ont permis de faire émerger les éléments fondamentaux du présent appel à propositions ¹.

Son objectif principal est de dégager les complémentarités, de structurer les initiatives et de passer à une échelle supérieure à la fois sur l'étendue territoriale et sur la diversité des offres de services en veillant à ne pas ajouter et empiler de nouveaux dispositifs institutionnels. Les projets présentés devront concerner en priorité, mais sans exclusive, les élèves de la fin de l'école primaire, prendre en compte la nécessaire transition entre l'école et le collège et intégrer de préférence les territoires d'éducation prioritaires.

Les projets retenus bénéficieront d'un label de l'État, éventuellement assorti de plusieurs formes de soutien. Leur mise en œuvre pourra commencer en septembre 2006.

Le dossier de candidature des communes, communautés de communes, associations ou consortiums répondant à cet appel à propositions sera composé d'une lettre d'intention accompagnée d'un dossier technique constitué d'un argumentaire exposant les intentions et les atouts du projet organisé autour des thèmes suivants :

1. Une vision commune
2. Une ingénierie financière réaliste
3. Une échelle significative
4. Une implication réelle
5. Une cohérence technique systématique et organisée
6. Une démarche claire et structurée
7. Une évaluation quantitative et qualitative

¹ Compte rendu du séminaire : <http://www.educnet.education.fr/documentation/amiens/default.htm>

Accompagnement à la scolarité, égalité des chances et TIC

Le dossier de candidature est à adresser, sous double pli, au :

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Direction de la technologie - SDTICE
Bureau des Ressources numériques
110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Un double du dossier technique est à adresser, sous forme numérique, à :

projet-accompagnement@education.gouv.fr

Accompagnement à la scolarité, égalité des chances et TIC

DOSSIER TECHNIQUE DE L'APPEL A PROPOSITIONS

SEPT COMPOSANTES INDISPENSABLES

Le dossier présenté pourra comporter d'autres éléments, notamment relatifs à des spécificités locales, mais une attention particulière sera portée aux sept points suivants :

1 - Une vision commune

Par la diversité des acteurs (Éducation nationale, collectivités, secteur associatif, entreprises privées...) et des dispositifs mis en œuvre (contrats locaux, temps libre, enfance, ville, réussite scolaire, école ouverte, centres de loisirs...), les actions autour de l'accompagnement à la scolarité apparaissent juxtaposées et sont trop souvent perçues comme un patchwork de réponses.

Le projet devra faire apparaître une stratégie et une démarche commune pour des objectifs partagés à court, moyen et long terme concernant l'accompagnement des élèves mais également le développement des compétences des intervenants.

2 - Une ingénierie financière réaliste

Les interventions et les débats lors du séminaire ont montré qu'il existe de nombreuses sources de financement au travers des différents dispositifs.

Le projet devra recenser, utiliser toutes les possibilités et faire état de son positionnement par rapport à l'existant. La demande de soutien éventuelle sous la forme de ressources numériques ou de financement sera étudiée en tenant compte de cette globalité.

3 - Une échelle significative

De nombreux témoignages faisant état d'expériences intéressantes ont été présentés. Au-delà de cette nécessaire phase d'expérimentation, il s'agit désormais de passer à une échelle supérieure pour une généralisation des services d'accompagnement.

Pour une assise cohérente, la taille critique en zone urbaine correspondra à une ville ou une communauté d'agglomérations et en zone rurale, l'étendue territoriale de syndicats intercommunaux ou de communautés de communes.

4 - Une implication réelle

Les expériences actuelles ont des difficultés de fonctionnement ou ne peuvent se développer car elles ne prennent pas en compte toutes les possibilités d'intervention.

La présence, l'implication réelle et l'articulation entre les différents acteurs du projet (Éducation nationale et autres acteurs institutionnels, collectivités territoriales, associations, parents d'élèves, fournisseurs d'accès ou de matériels, structures spécialisées dans le tutorat et la formation) devra être explicitée et sera déterminante.

Accompagnement à la scolarité, égalité des chances et TIC

5 - Une cohérence technique systématique et organisée

Dans de nombreux cas, les infrastructures en terme de matériels et de réseaux comme en matière de logiciels ou de services apparaissent comme peu développées et très hétérogènes.

Le dossier présenté devra préciser les options envisagées concernant les matériels, les réseaux, les modalités d'accès à l'internet ainsi que celles concernant les logiciels et les services associés. La maintenance des dispositifs matériels devra être prévue ; une assistance en ligne pour l'utilisation des matériels et des services pourra être envisagée. La perspective de la liaison ou de l'intégration à un ENT constituerait un avantage supplémentaire.

La plus grande attention devra être portée à qualité des contenus, à leur validité scientifique et à l'articulation du projet avec les apprentissages scolaires. En outre, l'utilisation des TIC devra constituer un axe majeur dont les objectifs seront précisés.

6 - Une démarche claire et structurée

Les acteurs institutionnels et les partenaires du projet seront nécessairement nombreux : agglomérations, communautés de communes ou d'agglomérations, syndicats intercommunaux, rectorats / collectivités, etc. Cet état de fait peut entraîner des difficultés de pilotage.

La maîtrise d'ouvrage devra donc être clairement identifiée et son étendue spécifiée tout comme les rapports avec le(s) maître(s) d'œuvre. Un calendrier précisant les différentes étapes de conception et de déploiement devra être fourni.

7 - Une évaluation quantitative et qualitative

Même s'il existe un consensus sur leur bénéfice, il est aujourd'hui difficile d'évaluer et de présenter un bilan des diverses actions existantes.

Le suivi et l'évaluation, tant quantitative que qualitative, de toutes les composantes du projet devront être intégrés dès son élaboration et la pertinence des indicateurs retenus clairement présentée. En particulier, un diagnostic de la situation initiale est nécessaire afin d'évaluer par la suite les répercussions sur la réussite scolaire et l'intégration sociale des élèves.

DIFFERENTES FORMES DE SOUTIEN

Le label de l'État pourra être accompagné de plusieurs formes de soutien :

- la mise à disposition de ressources numériques ;
- le soutien au développement de services numériques spécifiques² ;
- l'éligibilité aux facilités ouvertes par les accords-cadres signés entre le ministère et des entreprises, opérateurs, organisations ou associations³ ;
- l'appui du CNED et du réseau SCÉRÉN (CNDP, CRDP, CDDP) ;
- un financement, en fonction des demandes, pour une part minoritaire n'excédant pas 20 % du montant total du projet.

² Soutien à la production de ressources numériques : <http://tice.education.fr/educnet/Public/contenus/edition>

³ Accords-cadres : <http://www.educnet.education.fr/textes/accords/default.htm>

Accompagnement à la scolarité, égalité des chances et TIC

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Dans un premier temps, une lettre d'intention accompagnée du dossier technique dûment complété.

La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée au mardi 30 mai 2006.

Dans un deuxième temps, le plus rapidement possible, une délibération des conseils municipaux ou communautaires concernés précisant l'engagement des collectivités, notamment en terme financiers.

MODALITES DE SELECTION DES CANDIDATURES

Les candidatures seront étudiées par un comité de sélection constitué de personnalités reconnues dans le domaine de l'éducation, des technologies de l'information et de la communication, et de l'aménagement du territoire.

L'étude des candidatures se déroulera comme suit :

- L'administration centrale du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche étudiera les dossiers de candidatures reçus et transmettra l'ensemble des dossiers recevables au comité de sélection.
- Le comité de sélection évaluera les dossiers transmis. Si nécessaire, il demandera aux porteurs de projet concernés un complément d'information. Il s'assurera de l'approbation officielle de la candidature par les délibérations des conseils concernés.
- Le comité de sélection établira une liste classée par ordre de priorité et la soumettra au ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- Le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche publiera les résultats de l'appel à propositions au début du mois de juillet 2006.

CONTACT

Alain LAMBERT
Tél. 01 55 55 81 36

projet-accompagnement@education.gouv.fr

Sous-direction des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement
Direction de la technologie
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche